

FOCUS PREMIUM PEA

▲ Souscription en PEA du 29 mars
au 27 mai 2021 avant 12h⁽¹⁾
(22 mai 2021 en Assurance-vie).

▲ **Éligibilité** : PEA et Assurance-vie (*peut varier
selon les distributeurs*).

▲ **Solution alternative à un investissement dynamique
risqué de type actions, présentant un risque de
perte en capital en cours de vie⁽²⁾ et à l'échéance.** Il
s'inscrit dans le cadre de la diversification des actifs
financiers de l'investisseur et n'est pas destiné à en
constituer la totalité.

▲ **Clientèle cible** : investisseurs professionnels
et non professionnels.

▲ **Durée de placement recommandée** : 9 ans en
l'absence de remboursement automatique anticipé.

Les renvois se trouvent en page 5

Document à caractère publicitaire, non contractuel



À QUI S'ADRESSE CE FONDS ?

AUX INVESTISSEURS

sensibilisés aux risques des marchés financiers, pouvant immobiliser les sommes investies pendant une durée potentielle de 9 ans, acceptant un risque de perte en capital ainsi que le plafonnement de leurs gains éventuels, tout en offrant l'opportunité de bénéficier d'un remboursement anticipé automatique chaque année, dès la première année, si le niveau de l'Indice de Référence est supérieur ou égal à son Niveau Initial⁽³⁾ à la Date de Constatation Annuelle concernée.

Un gain conditionnel fixe et plafonné de 8 % par année écoulée dès la première année, soit :

▼ **années 1 à 8 : 8 % par année écoulée** (TRA max de 7,87 %) si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial⁽³⁾.

▼ **à l'échéance des 9 ans : 72 %** (TRA 6,21 %) si l'indice Refinitiv® Eurozone ESG Select Index n'a pas baissé de plus de 15 % par rapport à son Niveau Initial⁽³⁾.

À l'échéance des 9 ans, à défaut de remboursement anticipé automatique prévu par la formule ou de

l'obtention du gain de 72 % (TRA 6,21 %), l'épargnant récupère, à la Date de Remboursement Final, son capital net investi dans le cas d'une baisse de l'indice entre -15 % et -30 %, sinon, il subira une perte en capital à hauteur de la baisse de l'Indice de Référence si ce dernier a baissé de plus de 30 % par rapport à son Niveau Initial⁽³⁾. **La perte en capital peut être totale.**

L'indice Refinitiv® Eurozone ESG Select Index (Indice de Référence) est composé des 50 entreprises affichant la meilleure notation ESG (telle que déterminée par l'organisme de mesure indépendant Refinitiv), parmi les 200 plus grosses capitalisations boursières de la Zone euro. Il est équipondéré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.

Effet plafonnement* :

les gains éventuels sont plafonnés, à hauteur d'un montant fixe prédéterminé. L'investisseur peut donc ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice de Référence.

Rachat anticipé :

le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cas de sortie à des dates autres que celles de remboursement prévues par le produit. **Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence (pendant la période de commercialisation) et conserver ses parts jusqu'à l'échéance finale de la formule.**

Dans l'ensemble de la brochure :

- ▼ l'expression « capital » utilisée dans ce document désigne la Valeur Liquidative de Référence.
- ▼ le capital, les gains et les pertes sont annoncés hors frais d'entrée (PEA) ou frais du contrat d'Assurance-vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité liée au cadre d'investissement.
- ▼ le TRA désigne le taux de rendement actuariel annuel (hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

COMMENT FONCTIONNE FOCUS PREMIUM PEA ?

Au lancement du fonds, le 27 mai 2021, on observe le niveau de clôture de l'Indice Refinitiv® Eurozone ESG Select Index et on le retient comme « Niveau Initial ».

AUX DATES DE CONSTATATION ANNUELLES⁽⁶⁾, LES ANNÉES 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 OU 8 :

▲ Si le niveau de l'Indice de Référence est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial : vous percevrez, à la Date de Remboursement Anticipé⁽⁵⁾ correspondante, votre capital net investi et un gain fixe prédéterminé de 8 % X nombre d'années écoulées X Valeur Liquidative de Référence et la formule s'arrête automatiquement, soit :

- ▼ 8 % (TRA de 7,87 %) si remboursement anticipé la 1^{re} année
- ▼ 16 % (TRA de 7,65 %) si remboursement anticipé la 2^{ème} année
- ▼ 24 % (TRA de 7,41 %) si remboursement anticipé la 3^{ème} année
- ▼ 32 % (TRA de 7,17 %) si remboursement anticipé la 4^{ème} année
- ▼ 40 % (TRA de 6,95 %) si remboursement anticipé la 5^{ème} année
- ▼ 48 % (TRA de 6,73 %) si remboursement anticipé la 6^{ème} année
- ▼ 56 % (TRA de 6,54 %) si remboursement anticipé la 7^{ème} année
- ▼ 64 % (TRA de 6,37 %) si remboursement anticipé la 8^{ème} année

▲ Si l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial : la formule se poursuit jusqu'à la prochaine date de constatation annuelle.

À L'ÉCHÉANCE FINALE

DES 9 ANS (dans le cas où le fonds n'a pas été remboursé par anticipation avant la Date de Constatation Finale⁽⁶⁾) :

▲ Si le niveau de l'Indice de Référence est en baisse de plus de 30 % par rapport à son Niveau Initial : votre capital sera diminué de la baisse intégrale de l'Indice de Référence, vous subirez une perte en capital partielle ou totale.

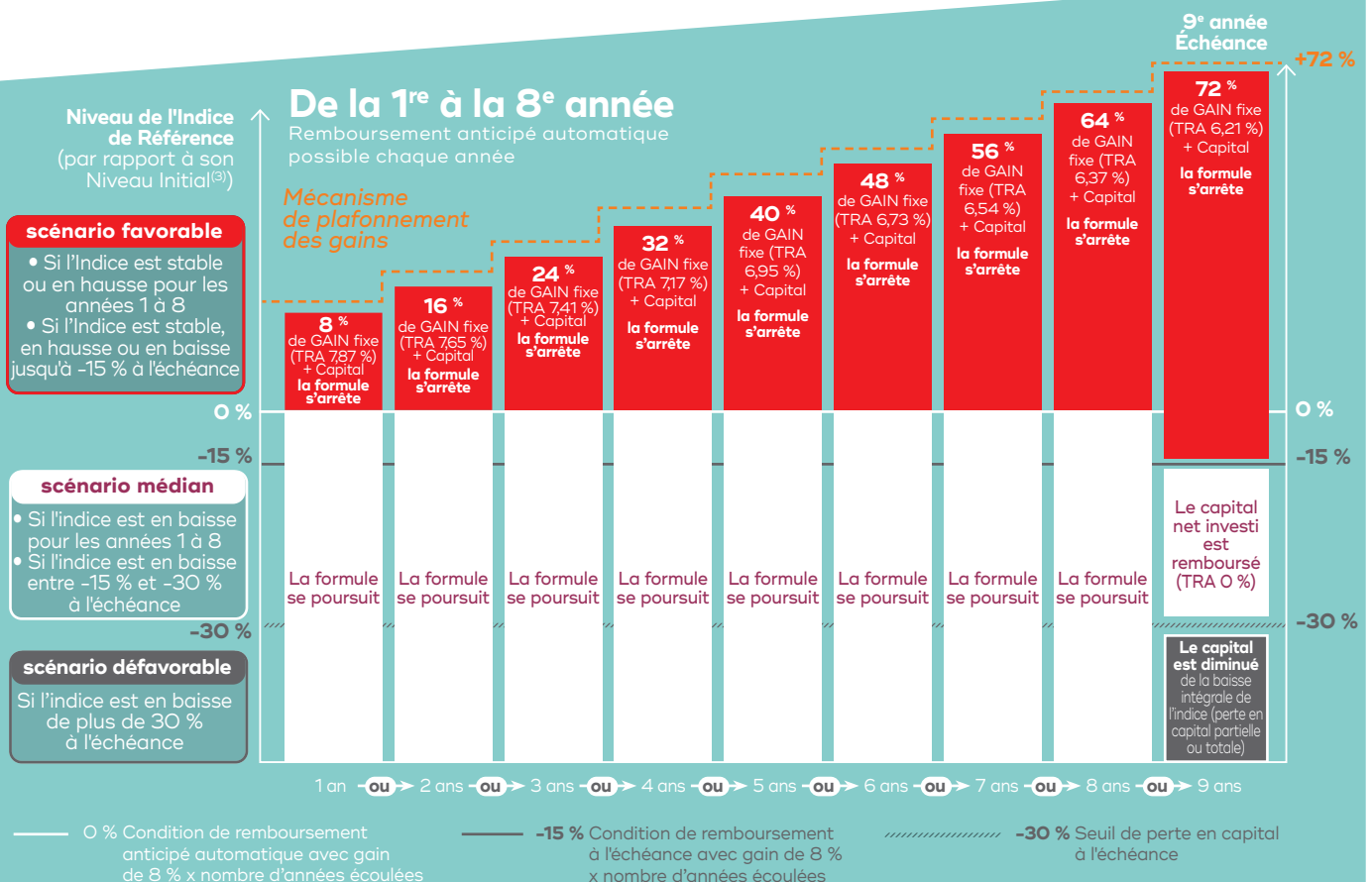
▲ Si le niveau de l'Indice de Référence est en baisse entre -15 % et -30 % par rapport à son Niveau Initial : vous récupérez, à la Date de Remboursement Final, votre capital net investi.

▲ Si le niveau de l'Indice de référence est en hausse ou en baisse jusqu'à -15 % : vous récupérez, à la Date de Remboursement Final, votre capital net investi majoré d'un gain fixe et plafonné de 72 % (TRA de 6,21 %).

*Effet plafonnement : Les gains éventuels sont plafonnés, à hauteur d'un montant fixe prédéterminé.

Exemple 1 : si à 3 ans le niveau de l'Indice Refinitiv® Eurozone ESG Select Index est en hausse de 30 % par rapport à son Niveau Initial, vous ne profiterez pas intégralement de la hausse de l'Indice de Référence, vous percevrez, à la Date de Remboursement Anticipé concernée, votre capital net investi et un gain fixe prédéterminé de 24 % (TRA de 7,41 %).

Exemple 2 : si à 9 ans le niveau de l'Indice Refinitiv® Eurozone ESG Select Index est en hausse de 80 % par rapport à son Niveau Initial, vous ne profiterez pas intégralement de la hausse de l'Indice de Référence, vous percevrez, à la Date de Remboursement Final, votre capital net investi et un gain fixe prédéterminé de 72 % (TRA de 6,21 %).



AVANTAGES & INCONVÉNIENTS DU FONDS

AVANTAGES

- ▲ Un gain de 8 % multiplié par le nombre d'années écoulées si l'Indice Refinitiv[®] Eurozone ESG Select Index est en hausse ou stable aux Dates de Constatation Annuelle⁽⁶⁾ de l'année 1 à 8.
- ▲ Un mécanisme de remboursement anticipé activé automatiquement à partir de la 1^{re} année puis à chaque Date de Constatation Annuelle si le niveau de l'Indice de Référence est supérieur ou égal à son Niveau Initial à la Date de Constatation Annuelle concernée⁽⁶⁾ (TRA max 7,87 % pour un remboursement la 1^{re} année).
- ▲ En l'absence de remboursement automatique anticipé, si à la Date de Constatation Finale⁽⁶⁾, le niveau de l'Indice de Référence est en

hausse ou n'a pas baissé de plus de 15 % par rapport à son Niveau Initial, votre capital vous sera restitué et vous bénéficierez d'un gain fixe et prédéterminé de 72 % (TRA 6,21 %).

▲ En l'absence de remboursement automatique anticipé, si à la Date de Constatation Finale⁽⁶⁾, le niveau de l'Indice de Référence est en baisse entre -15 % et -30 % par rapport à son Niveau Initial, vous êtes assuré de récupérer votre capital net investi.

INCONVÉNIENTS

▲ Le gain fixe en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance est plafonné à hauteur d'un montant fixe prédéterminé, ainsi vous ne profitez pas intégralement de la hausse de l'Indice de Référence si celle-ci est supérieure au gain.

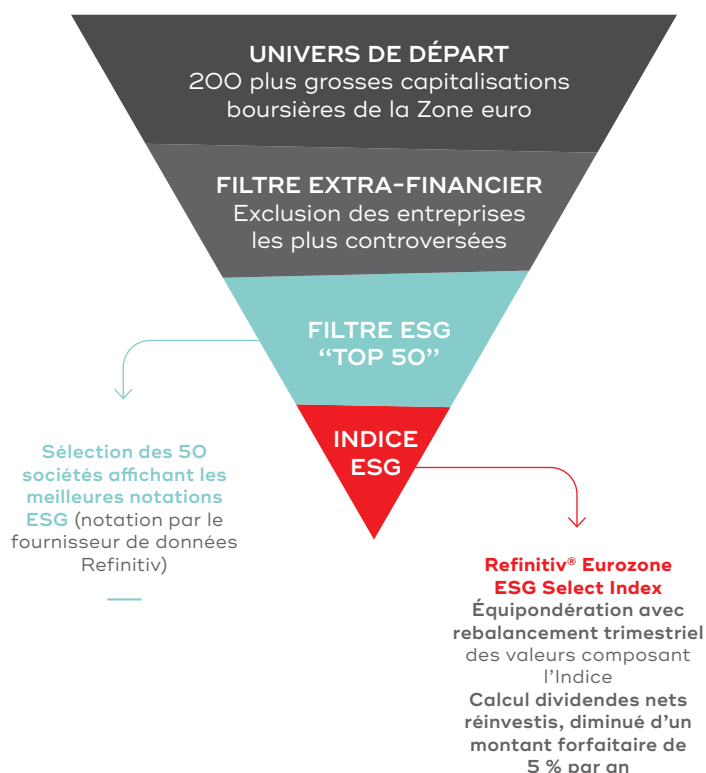
▲ Vous ne connaissez pas à l'avance la durée exacte de votre investissement qui peut durer de 1 à 9 ans.

▲ L'Indice Refinitiv[®] Eurozone ESG Select Index est calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.

▲ Le fonds présente un risque de perte en capital partielle ou totale⁽²⁾ :

- ▼ en cas de rachat des parts avant l'échéance (hors remboursement anticipé automatique),
- ▼ à la Date de Constatation Finale⁽⁶⁾, si le niveau de l'Indice de Référence est en baisse de plus de 30 % par rapport à son Niveau Initial. Dans ce cas, votre capital sera diminué de la baisse intégrale de l'Indice de Référence.

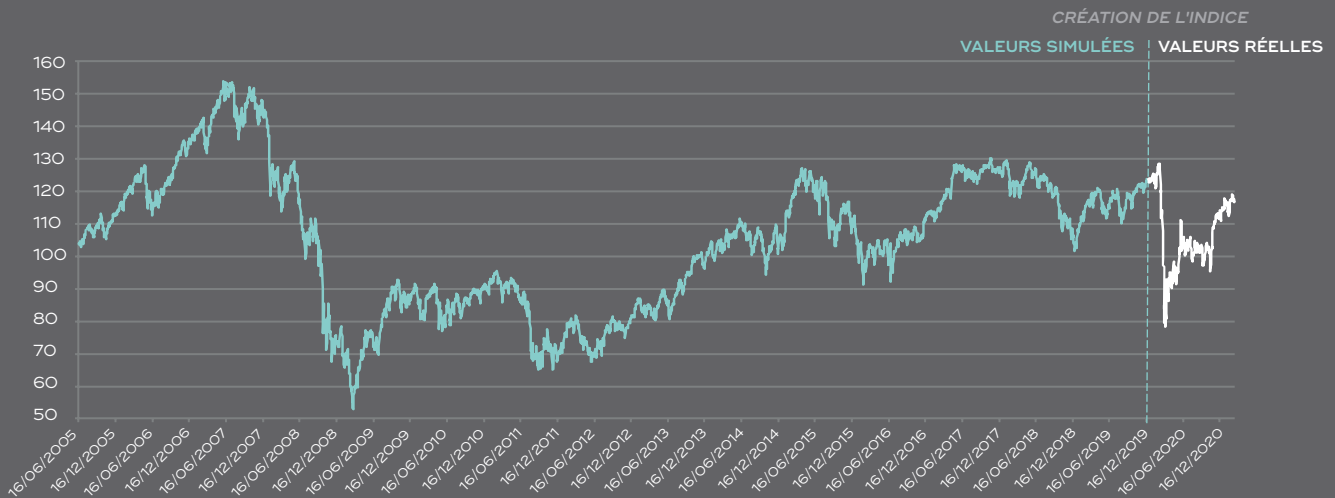
FOCUS SUR L'INDICE REFINITIV[®] EUROZONE ESG SELECT INDEX



La réalisation de la formule du fonds Focus Premium PEA est adossée à l'évolution de l'Indice Refinitiv[®] Eurozone ESG Select Index. Cet Indice est composé des **50 sociétés les mieux notées en matières d'ESG parmi les 200 plus grandes capitalisations européennes**. Il est **équipondéré** et calculé, **dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an**. Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an. Une description plus complète de l'indice est disponible sur le prospectus du fonds ainsi que sur le document de présentation de l'indice (disponibles sur federal-finance-gestion.fr). **L'indexation du produit sur l'Indice Refinitiv[®] Eurozone ESG Select Index n'implique pas nécessairement que les fonds levés dans le cadre de sa commercialisation seront spécifiquement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG.**

◀ *Graphique du processus de création de l'Indice "en entonnoir" par l'application de différents filtres*

REFINITIV EUROZONE ESG SELECT INDEX



L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

Source : Bloomberg

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- ▲ **Code ISIN** : FR00140000P3
- ▲ **Société de gestion** : Federal Finance Gestion
- ▲ **Classification AMF** : fonds à formule. Solution alternative à un placement risqué de type actions, **présentant un risque de perte en capital en cours de vie** en cas de sortie hors remboursement par anticipation (rachat, arbitrage, décès, sortie en rentes) **et à l'échéance des 9 ans** si l'Indice de Référence a baissé de plus de 30 % par rapport à son niveau initial.
- ▲ **Période de commercialisation** : du 29 mars au 27 mai 2021 avant 12 heures en PEA (22 mai en Assurance-vie).
- ▲ **Indice** : Refinitiv® Eurozone ESG Select Index.
- ▲ **Montant minimum de souscription** : 100 €
- ▲ **Éligibilité** : PEA et Assurance-vie.
- ▲ **Durée d'investissement** : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9 ans⁽⁴⁾, selon l'évolution de l'Indice.
- ▲ **Remboursement anticipé** : une opportunité de remboursement anticipé automatique tous les ans à partir de la 1^{re} année, si l'Indice de Référence est stable ou en hausse⁽³⁾ par rapport à son Niveau Initial à l'une des Dates de Constatation Annuelle⁽⁶⁾.
- ▲ **Gains** :
 - ▼ Les années 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 : gain fixe et plafonné de 8 % (TRA 7,87 %), 16 % (TRA 7,65 %), 24 % (TRA 7,41 %), 32 % (TRA 7,17 %), 40 % (TRA 6,95 %), 48 % (TRA 6,73 %), 56 % (TRA 6,54 %), 64 % (TRA 6,37 %) si le niveau de l'Indice de Référence est stable ou en hausse⁽³⁾.
- ▼ À l'échéance des 9 ans : gain fixe et plafonné 72 % (TRA 6,21 %) si le niveau de l'Indice de Référence est stable, en hausse ou en baisse jusqu'à -15 %⁽³⁾.
- ▲ **Frais** : commission de souscription : 2 % maximum. Commission de rachat : 2 % maximum entre le 27/05/2021 et la Date d'Échéance de la formule ; 0 % en cas de remboursement anticipé automatique. Frais facturés au FCP : 4 % maximum (frais courants : 3,80 % estimation 1^{re} année).
- ▲ **Protection** : la protection donnée par NATIXIS porte sur la valeur liquidative à la Date de Remboursement Final, en l'absence de remboursement anticipé, ou à l'une des Dates de Remboursement Anticipé en cas de remboursement anticipé automatique. La protection porte sur l'ensemble de la formule.

Préalablement à toute souscription, nous recommandons de prendre connaissance des informations générales et risques figurant dans le DICI et le prospectus (disponibles sur federal-finance-gestion.fr).

(1) Sauf heure de clôture antérieure des souscriptions retenue par votre distributeur.

(2) Le produit présente un risque de perte en capital en cas de sortie à des dates autres que celles de remboursement prévues par le produit (arbitrage, rachat, rentes, y compris en cas de décès). Cette perte en capital peut être partielle ou totale. Dans le cadre d'un investissement réalisé au sein d'un contrat d'Assurance-vie, le remboursement du capital s'entend hors frais et fiscalité liés au cadre d'investissement et hors frais éventuels liés à la garantie complémentaire en cas de décès si le contrat en comporte une. **Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit sur la valeur liquidative de référence (pendant la période de commercialisation) et conserver ses parts jusqu'à l'échéance** ce qui implique l'absence de rachat, arbitrage ou décès. Remboursement du capital net investi sur la base de la Valeur Liquidative de Référence qui correspond à la Valeur Liquidative d'Origine (hors commissions de souscription et impacts liés à la fiscalité).

(3) Par rapport à son Niveau Initial du 27 mai 2021, relatif au cours de clôture de l'Indice Refinitiv® Eurozone ESG Select Index à la Date de Constatation Initiale du 27 mai 2021. L'Indice est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.

(4) La Date de Remboursement Final désigne le troisième (3^e) Jour Ouvré suivant la Date de Constatation Finale étant entendu que si la Protection doit être mise en jeu, la date de règlement des porteurs pourra être décalée afin d'assurer le complet paiement des sommes dues aux Porteurs de Parts du FCP.

(5) La Date de Remboursement Anticipé désigne le troisième (3^e) Jour Ouvré suivant la Date de Constatation Annuelle correspondante étant entendu que si la Protection doit être mise en jeu, la date de règlement des porteurs pourra être décalée afin d'assurer le complet paiement des sommes dues aux Porteurs de Parts du FCP.

(6) Dates de Constatation Annuelles : le 02/06/2022 (année 1) ou le 01/06/2023 (année 2) ou le 30/05/2024 (année 3) ou le 29/05/2025 (année 4) ou le 28/05/2026 (année 5) ou le 03/06/2027 (année 6) ou le 01/06/2028 (année 7) ou le 31/05/2029 (année 8). Date de Constatation Finale : le 23/05/2030.

Filiale du Crédit Mutuel Arkéa, Federal Finance Gestion est spécialisée en gestion d'actifs pour compte de tiers et gère plus de 40 milliards d'euros au 31/12/2020.

Le présent document est purement informatif et ne constitue ni une offre de souscription, d'achat ou de toute autre transaction portant sur les instruments financiers qui y sont visés, ni un conseil personnalisé d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Le FCP présenté ne comporte aucune garantie en capital et le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué.

Préalablement à toute décision d'investissement dans l'instrument financier présenté, nous vous recommandons de vous informer en prenant connaissance de la version la plus récente du prospectus (disponible gratuitement auprès de Federal Finance Gestion).

Par ailleurs, vous devez examiner la compatibilité d'un investissement dans le produit au regard de votre propre situation financière et patrimoniale et de votre objectif d'investissement; vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents.

Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il appartient à toute personne qui souhaite investir dans ce produit de s'assurer qu'elle est autorisée à investir dans ce produit. Ce Document n'est pas destiné à être distribué aux investisseurs non professionnels aux États-Unis et/ou à des US Persons (au sens de la Regulation S) ou dans des États où la commercialisation des titres n'est pas autorisée. Le présent Document n'est pas et ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié.

La société de gestion appartient à un groupe bancaire et financier avec lequel elle est susceptible de réaliser des opérations financières ce qui peut être source de conflits d'intérêts.

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur le site www.federal-finance-gestion.fr.



VOS CONTACTS

 www.federal-finance-gestion.fr

 09 69 32 88 32



Federal Finance Gestion



@federalFG



L'Archipel de spécialistes en gestion d'actifs
et Banque Privée du Crédit Mutuel Arkéa



Document à caractère publicitaire, non contractuel – Photographies : iStock

Arkea Investment Services est une marque de Federal Finance. SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 20 747 030 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON. Adresse postale : BP 97 - 29802 BREST CEDEX 9. Siren 318 502 747 RCS Brest – Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS, n° 07 001 802. Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. TVA : FR 53 318 502 747.

Federal Finance Gestion, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON Siren 378 135 610 RCS Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP 04/006 du 22 mars 2004 – TVA : FR 87 378 135 610.